



Uwo uri wese ubahirizwa

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME " ITEKA "

BULLETIN HEBDOMADAIRE

"Iteka n'Ijambo"

BULLETIN HEBDOMADAIRE N°363 DU 27 MARS AU 2 AVRIL 2023

0. INTRODUCTION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, la situation des droits de l'homme a été rapportée comme suit : au moins 17 personnes mortes dont 15 suite aux pluies diluviennes. Parmi ces tuées, il y a aussi 1 retrouvé cadavre. En outre, il y a 6 victimes de VBG, 1 personne torturée, 1 femme enlevée et 1 femme victime d'arrestation arbitraire.

Parmi les victimes figurent 2 enfants morts suite aux pluies diluviennes.

Des membres de la milice Imbonerakure, des militaires, des policiers et des administratifs sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

Ce bulletin relève des cas d'atteintes au droit à la vie, à l'intégrité physique et à la liberté.

Des questions liées à la gouvernance et aux faits sécuritaires ont été relevées dans ce bulletin.

LES GRANDS TITRES

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES

II. DES VIOLATIONS DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE ET A LA LIBERTE

III. DES FAITS SECURITAIRES

CONTENU

<i>I. DES PERSONNES TUEES</i>	3
<i>I.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES AGENTS ETATIQUES</i>	3
<i>I.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES</i>	3
<i>I.3. DES PERSONNES TUEES SUITE AUX FAITS SECURITAIRES</i>	3
<i>II. DES VIOLATIONS DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE ET A LA LIBERTE</i>	4
<i>II.1. DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE</i>	4
<i>II.1.1. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE</i>	4
<i>II.1.2. DES PERSONNES TORTUREES</i>	5
<i>II.2. DU DROIT A LA LIBERTE</i>	5
<i>II.2.1. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES</i>	5
<i>II.2.2. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT</i>	5
<i>III. DES FAITS SECURITAIRES</i>	5
<i>IV. CONCLUSION</i>	6

SIGLES ET ABREVIATIONS

CDS	: <i>Centre de Santé</i>
CNDD-FDD	: <i>Conseil National pour la Défense de la Démocratie- Forces de Défense de la Démocratie</i>
ECOFO	: <i>Ecole Fondamentale</i>

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES

I.1. DU DROIT A LA VIE

I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES AGENTS ETATIQUES

Un orpailleur tué en commune Mabayi, province Cibitoke

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 27 mars 2023 indique qu'en date du 18 mars 2023, vers le matin, à l'entrée de la Kibira, sur la colline Ruhororo, dans un lieu communément appelé "Ku Kibuga", Paul Ngabireyimana, âgé d'une vingtaine d'années, originaire de la colline Kibande, a été fusillé par des militaires d'une position installée à cette localité. Selon des sources sur place, tout près de cette position se trouve un gisement d'or. En date du 17 mars 2023, certains orpailleurs de cette localité se sont introduits dans ce gisement sans autorisation et se sont heurtés au refus de ces militaires qui ont exigé de l'argent avant des travaux. Ces exploitants ont refusé en arguant qu'ils pourraient payer après avoir trouvé de l'or. Le matin du

18 mars 2023, ces militaires ont informé leur commandant du camp Mabayi, Colonel Onesphore qu'un groupe d'orpailleurs dont le chef n'était pas connu extrayait de l'or. Selon les mêmes sources, le commandant a relayé cette information à Dominique Nyamugaruka, Commandant de la 1^{ère} région militaire. Celui-ci a donné l'ordre aux militaires de cette position par le biais du Commandant du camp, de les chasser en les fusillant. Ces militaires ont alors ouvert le feu contre ces orpailleurs dont Paul a succombé après avoir reçu des balles au niveau de la tête et du ventre. Le cadavre a été amené à la famille sur la colline Kibande par des membres de la milice Imbonerakure à bord d'un véhicule de l'administrateur de Mabayi, Nicodème Ndahabonyimana sur l'injonction du commandant Onesphore.

I.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES

Un corps sans vie retrouvé en commune Gatara, province Kayanza

En date du 31 mars 2023, vers 7 heures, sous le pont de la rivière Mandasi séparant les communes Gatara et Kayanza, un corps sans vie de Vincent Hasabumutima, âgé de 30 ans, cultivateur, résidant sur la colline Muhingira, commune Gatara, province Kayanza, a été retrouvé par des passants. Selon des sources sur place, Vincent Hasabumutima

rentrait chez lui la veille dans la nuit. Selon des informations fournies par Marie Espérance Nahishakiye, cheffe collinaire de Muhingira, le corps de Vincent Hasabumutima ne présentait aucun signe qui ferait penser à un assassinat. Aux environs de 8 heures, le corps sans vie de Vincent a été repêché de la rivière par des agents de la Croix Rouge opérant en commune Gatara avant d'être enterré par sa famille, vers 9 heures.

I.3. DES PERSONNES TUEES SUITE AUX FAITS SECURITAIRES

Treize orpailleurs morts en commune Mabayi, province Cibitoke

En date du 31 mars 2023, de 14 heures à 18 heures, sur la colline Gafumbegeti, zone Butahana, commune Mabayi, province Cibitoke, treize hommes sont morts dans des trous d'exploitation d'or suite aux crues de la rivière Rugogo ayant débordé et dévié son lit. Selon des sources sur place, ces victimes sont Kelly Nizonkiza, âgé de 25 ans, marié ; Jackson Singurabayo, âgé de 18 ans, célibataire ; Bienvenue Niyobuhungiro, âgé de 18 ans, marié ; Jonas Mpozwanayo, âgé de 30 ans, marié ; Jean Claude Ndayikengurukiye, âgé de 18 ans, célibataire ; Eric Bizimana, âgé de 33 ans, marié ; Clovis Ndayisingize, âgé de 20 ans, célibataire ; Alexandre Nkundiimana, âgé de 43 ans, marié ; Janvier Nambajimana, âgé de 20 ans, célibataire ; Jonas Sindyigaya, âgé de 22 ans, célibataire ; Eric Manirakiza, âgé de 18

ans, célibataire ; Gaddy Ikorivyayo, âgé de 21 ans et Désiré Bayisingize, âgé de 20 ans, marié. Selon les mêmes sources, des agents de la Police de la Protection civile accompagnés par des agents de la Croix Rouge antenne Cibitoke ont tiré les corps des trous et les ont enterrés sur la même colline excepté un ressortissant de la province Kayanza qui a été conduit dans sa province natale.

Deux enfants morts en commune et province Bubanza

En date du 31 mars 2023, vers l'après-midi, sur la sous-colline Masaka, colline, zone, commune et province Bubanza, une prénommée Gloria et un autre non identifié, tous des enfants sont morts. Selon des sources sur place, ces enfants sont tombés dans un courant de l'eau après une pluie abondante. Selon les mêmes sources, leurs corps ont été

repêchés et conduits à la morgue de l'hôpital Mpanda.

II. DES VIOLATIONS DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE ET A LA LIBERTE

II.1. DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE

II.1.1. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE

Une fille violée en commune Bugendana, province Gitega

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 27 mars 2023 indique qu'en date du 26 mars 2023, vers 14 heures, sur la colline Cishwa, commune Bugendana, province Gitega, L.E.N., âgée de 4 ans, a été violée par Kevin Innocent Irankunda, son demi-frère. Selon des sources sur place, les deux étaient seuls à la maison et d'autres enfants du voisinage l'ont informé à la mère de la victime. Selon les mêmes sources, la victime avait un problème de se déplacer et elle a que ce n'était pas la première fois qu'elle subissait ces actes de viol. La victime a été conduite à l'hôpital Mutoyi pour des soins médicaux tandis que le présumé auteur a été conduit au cachot de la police Bugendana.

Une fillette violée en commune Cendajuru, province Cankuzo

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 27 mars 2023 indique qu'en date du 9 mars 2023, dans une brousse de la sous-colline Rwerambere, colline Kiruhura, commune Cendajuru, province Cankuzo, G.N., âgée de 15 ans, née sur la colline et commune Cendajuru, a été violée par Marc Gasindi, âgé de 29 ans, marié. Selon des sources sur place, Marc Gasindi a rencontré G.N. près d'un bistrot de la sous-colline Vyampa, colline Rukoyoyo et l'a invitée à partager un verre de bière locale. Au cours de leur conversation, Marc Gasindi a proposé à la jeune fille un emploi dans un restaurant en Tanzanie où elle percevrait 80 000 shillings par mois. La victime a accepté et est partie avec Gasindi, le même jour. Au cours du chemin, le présumé auteur a demandé à la fillette de coucher avec lui dire et l'a menacée que si elle ne l'acceptait pas, il allait la laisser seule dans cette brousse dans cette nuit et la fillette a fini par céder. Par après, la fille a crié au secours et les habitants des environs sont intervenus. Ces derniers ont conduit le présumé auteur à la police communale de Cendajuru tandis que la victime a été conduite au CDS de Cendajuru pour des soins médicaux.

Une fillette violée en commune et province Rutana

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 27 mars 2023 indique qu'en date du 25 mars 2023, sur la colline Buyaga, commune Giharo, province Rutana, A.I., âgée de 15 ans, élève en 7^{ème} année à l'ECOFO Buyaga, a été violée par Déo Ka-

bura, âgé de 40 ans, moniteur communal. Selon des sources sur place, le présumé auteur a surpris la fille en train de chercher du bois de chauffage dans un boisement de la même colline. Selon les mêmes sources, la victime a révélé les faits à ses parents qui ont par après porté plainte à la commune Giharo et le présumé auteur a été conduit au cachot du poste de police de Giharo tandis que, la victime a été conduite au centre de santé Muhafu pour des soins médicaux.

Une fille violée en commune et province Rutana

En date du 28 mars 2023, sur la colline et zone Muzye, commune Giharo et province Rutana, A.D. I, âgée de 17 ans, élève en 3^{ème} Pédagogie au Lycée communal Muzye, a été violée par Samuel Irankunda, âgé de 40 ans, dans un buisson. Selon des sources sur place, la victime a crié au secours et des gens qui sont intervenus ont attrapé en flagrant délit le présumé auteur. Celui-ci a été conduit au cachot du poste de police de Giharo tandis que la victime a été conduite à l'hôpital de Gihofi pour des soins médicaux.

Une fille violée en commune Giharo, province Rutana

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 27 mars 2023 indique qu'en date du 2 mars 2023, dans une brousse de la colline Muzye, commune Giharo, province Rutana, D. N., âgée de 17 ans, élève à l'ECOFO Muzye a été violée par Aaron Nzitonda, âgé de 39 ans, tailleur. Selon des sources sur place, le présumé auteur a été attrapé en flagrant délit et a été conduit au cachot du poste de police de Giharo tandis que la victime a été conduite au centre de santé de Muzye pour des soins médicaux.

Une fille violée et engrossée en commune Gitanga, province Rutana

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 27 mars 2023 indique qu'en date du 25 janvier 2023, sur la colline Nyamabuye, commune Gitanga, province Rutana, G.N., âgée de 16 ans, a été violée par Elysée Kubwimana, âgé de 19 ans, célibataire dans sa maison louée sur cette colline. Selon des sources sur place, G.N., avait abandonné ses études en 5^{ème} année. Selon les mêmes sources, la victime a été conduite au CDS Kinzanza où des tests de

grossesse ont été positifs. Selon les mêmes sources, le présumé auteur a pris fuite après avoir appris que

la victime avait une grossesse.

II.1.2. DES PERSONNES TORTUREES

Un jeune homme torturé en commune Matana, province Bururi

En date du 1^{er} avril 2023, vers 16 heures, sur la colline Butwe, commune Matana, province Bururi, un prénommé Elie, âgé d'environ 22 ans, a été battu à coups de poings par trois membres de la milice Im-

bonerakure dont Samuel, gérant du marché de Matana. Selon des sources sur place, la victime a perdu connaissance et a été trouvée agonisant par Honorable Bosco qui passait. Ce dernier l'a évacué vers l'hôpital de Matana tandis que les présumés auteurs n'ont pas été inquiétés.

II.2. DU DROIT A LA LIBERTE

II.2.1. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES

Une femme portée disparue en commune Ntashangwa, Bujumbura Mairie

En date du 27 mars 2023, vers 11 heures, à la 7^{ème} avenue, au quartier Cibitoke, commune Ntashangwa, Bujumbura Mairie, Amadi Riziki, mère de 3 enfants est portée disparue. Selon des sources sur place, elle sortait de la maison pour aller à une boutique de

cette avenue mais elle n'est plus revenue. Sa famille a indiqué qu'elle était en conflit avec Siraja Rajabu qui avait brûlé sa maison en province Muyinga. Après, le Tribunal de Grande Instance de Muyinga avait exigé à Siraja Rajabu la reconstruction de cette maison.

II.2.2. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT

Une femme arrêtée en commune Kabarore, province Kayanza

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 2 avril 2023 indique qu'en date du 14 mars 2023, sur la colline Munege, commune Kabarore, province Kayanza, Associate Mukeshimana, âgée de 26 ans, a été attrapée en possession des minerais de type coltan. Selon des sources sur place, la victime est passée près du site d'exploitation des mines sur la colline Munege et les exploitants dans ce même site l'ont fouillée et ont trouvé sur elle une quantité de 500 grammes de colombo tantalite. Des policiers

ont mené une fouille perquisition au domicile de cette femme sur l'ordre de l'administrateur communal, Berchmans Nsaguye et y ont trouvé 5,5 kg de minerais. Selon les mêmes sources, cette femme a été conduite au cachot communal de police de Kabarore le même jour avant d'être transférée au cachot du commissariat provincial de Kayanza, en date du 15 mars 2023. Selon les mêmes sources, Associate Mukeshimana a indiqué que son mari qui est réfugié au Rwanda est le propriétaire de ces minerais.

III. DES FAITS SECURITAIRES

Paralysie des activités en commune Buhiga, province Karuzi

En date du 1^{er} avril 2023, au centre de la commune Buhiga, province Karuzi, des membres de la milice Imbonerakure de cette commune ont exigé la fermeture de toutes les boutiques et d'autres activités suite aux festivités du parti CNDD-FDD dans le cadre de la célébration d'une journée dédiée à l'inauguration des maisons des vulnérables construites par ledit parti. Selon des sources sur place, seules des agents des pharmacies ont continué à travailler. Même des élèves de l'ECOFO Buhiga, avaient été forcés d'y participer par Landry Munezero, représentant communal des imbonerakure mais ce dernier leur avait dit qu'ils venaient pour des cours de rattrapage. Des membres de la milice Imbonerakure avaient commencé à sillonner les

quartiers du centre Buhiga en courant et en cantonnant des chants du parti depuis le matin jusqu'à 11 heures avant d'effectuer un long défilé qui a pris fin vers 13 heures jusqu'au stade de la zone Buhiga où des festivités proprement dites se sont déroulées.

Une famille malmenée en commune Ntega, province Kirundo

En date du 28 mars 2023, sur la colline Nyemera, commune Ntega, province Kirundo, Vital Ritaranga est en cavale après avoir trouvé du coltan dans sa parcelle. Selon des sources sur place, Vital creusait une toilette dans sa propriété et il est tombé sur un minerai de coltan. Par après, il est allé l'informer à l'administrateur communal, Pierre Claver Mbanzabugabo qui a commencé à lui proposer d'acheter

sa propriété mais Vital lui a répondu qu'il ne vendait pas sa propriété mais qu'il voulait être indemnisé en échange de son lopin de terre. Selon les mêmes sources, l'administrateur a alors dépêché un groupe de membres de la milice Imbonerakure pour

s'installer là-bas afin de contraindre Vital de lui vendre sa propriété. Ce dernier veut déclarer qu'il y a du coltan pour recevoir l'indemnisation conséquente.

IV. CONCLUSION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, la détérioration de la situation des droits de l'homme continue d'être observée dans les différents coins du pays.

Ce bulletin relève des cas d'atteintes au droit à la vie, à l'intégrité physique et à la liberté.

Ce bulletin répertorie également des questions liées à la gouvernance et aux faits sécuritaires dans certaines provinces du pays. La Ligue Iteka s'insurge contre l'impunité des crimes observés et demande à l'Etat de poursuivre en justice leurs auteurs sans parti pris.